

WEBINAR ATELIER de la Fnofec

LA COMPTABILITE ANALYTIQUE :
Structure de la comptabilité
analytique



Partie 2
Jeudi 13 novembre 2025



Accueil



Jean-Christophe CARREL

Administrateur et président de la commission Expertise de gestion de la Fédération nationale des Ogec
Expert-comptable - commissaire aux comptes

jc.carrel@acticonseil.com



Fanny HAMCHIN-LEBAILLIF

Directrice de la mission Expertise de gestion
Fédération nationale des Ogec
F-hamchinlebaillif@fnogec.org



Pourquoi cet outil ?

Une proportion faible d'établissement a mise en place la comptabilité analytique

Tous, bénévoles et permanents avons identifié ce besoin de formation sur la comptabilité analytique, besoin d'autant plus prégnant à l'occasion des contrôles des DDFIP.

A travers sa commission et sa mission d'expertise de gestion, en lien avec la mission d'animation des territoires, la Fnogec met à la disposition du réseau un webinar-atelier en 10 parties déclinées sur la comptabilité analytique.

Il sera enrichi chaque année des éléments de mises à jour nécessaires.

Quel outil ?

Chaque mois, durant cette année scolaire, des supports sur un sujet détaillé de la comptabilité analytique seront mis à votre disposition.

Vous recevrez :

- Une invitation à un webinar d'une heure, accessible ensuite en replay
- Le support PPT
- Une note

Une dizaine de sujets liés à la comptabilité analytique sera ainsi déclinée d'ici la fin de l'année scolaire. Les prochains sujets seront les suivants :

- Les clefs de répartition des dépenses communes à différentes activités et indirectes, les services accessoires à l'enseignement : pause méridienne, ...
- Les frais de personnel
- La question du coût des locaux (investissements, équivalent loyer, PPI)
- Les ratios de gestion notamment analytiques (construction et utilité)
- Le lien entre la comptabilité analytique et le prévisionnel moyen terme
- La mise en place de la comptabilité analytique (quel logiciel ?)
- Le contrôle interne
- L'organigramme fonctionnel

Pour qui ?

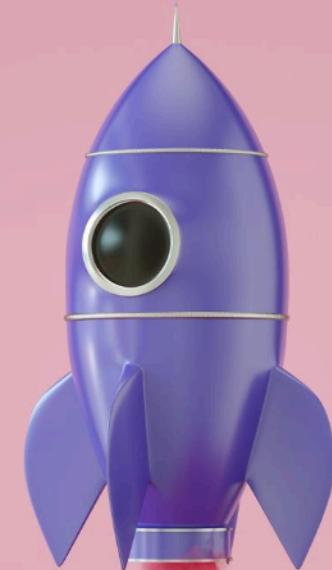


Et toujours l'animation en territoire de la Fnogec, appuyée par la mission d'expertise de gestion est à vos côtés pour décliner cet outil suivant vos besoins : organiser des rencontres thématiques en territoire en présentiel ou en visio, ...

Cet outil est à votre disposition suivant vos réalités de territoires :

- Vous êtes secrétaire général(e) d'un Udo/Urogec, il peut venir en appui ou complément aux formations en réseau que vous réalisez
- Vous êtes président d'Udogec sans permanent, vous pouvez organiser une rencontre avec vos présidents autour de cette thématique en utilisant tout ou partie des supports
- Vous êtes président d'Ogec dans un territoire très isolé, vous pouvez utiliser directement ces supports avec votre CA
- ...

*Allez, c'est
parti pour le
deuxième
webinar
atelier !*



| La comptabilité analytique : un outil de pilotage au service de notre mission

Le webinar-atelier

Proposé par la commission et la mission d'expertise de gestion de la Fnogec



*Partie 2 :
La structure
de la
comptabilité
analytique*



Chaque webinar-atelier sera animé par l'équipe de la Fnogec et des invités

Les animateurs pour ce webinar :



Jean-Christophe CARREL

Administrateur et président de la commission Expertise de gestion de la Fédération nationale des Ogec
Expert-comptable - commissaire aux comptes
jc.carrel@acticonseil.com



Fanny HAMCHIN-LEBAILLIF

Directrice de la mission Expertise de gestion
Fédération nationale des Ogec
f-hamchinlebaillif@fnogec.org



Cédric CROLET

Conseiller financier analyste de la mission Expertise de gestion
Fédération nationale des Ogec
c-crolet@fnogec.org



1. Le cadre réglementaire : la comptabilité générale

LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE EST OBLIGATOIRE ET FOURNIT UNE INFORMATION GLOBALE (toutes activités confondues) et par NATURE de FLUX

C'est notre ADN

Qu'est-ce que « la comptabilité générale » :

C'est un système d'enregistrement, de classement et de synthèse normé (droit comptable) des opérations financières d'une structure.

Quel est son objectif ?

Son objectif principal est de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (bénéfices ou pertes) de cette structure.

Que permet-elle ?

- Elle permet de produire une photographie à l'instant T de la situation financière d'une structure :
 - ✓ Elle enregistre toutes les transactions financières (achats, ventes, salaires, investissements, etc.).
 - ✓ Elle établit les documents obligatoires : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui composent les comptes annuels dans un langage aux Ogec permettant ainsi une certaine comparabilité
 - ✓ Elle informe chacun (administrateurs, chefs d'établissements, investisseurs, administration fiscale , ...) de la santé financière de la structure.
- Elle permet de disposer d'une vision de son patrimoine en valeur comptable et son mode de financement par une lecture des « grandes masses »

2. Les apports de la comptabilité analytique

A quelles enjeux la **comptabilité générale** permet-elle de répondre ?

- ✓ A la réglementation (droit comptable des associations)
- ✓ Moyen fiable d'enregistrement des transactions financières
- ✓ Indique si l'Ogec est globalement excédentaire ou déficitaire
- ✓ Présente le patrimoine (créances et trésorerie) de la structure et son mode de financement permettant de juger l'assise financière (à corrélérer aux besoins d'investissement)
- ✓ Comment positionner mon Ogec par rapport aux autres de même strate (comparabilité) ?

A quelles interrogations la **comptabilité analytique** permet-elle de répondre ?

- ✓ Quelle répartition des financements publics et privés ? Conformité réglementaire notamment aux Lois DEBRE, CARLE?
- ✓ Quelle couverture des charges provenant des fonds privés ? Quelle couverture de charge provenant des fonds publics ?
- ✓ Quel benchmark sur la volumétrie des niveaux de forfaits et de la politique des contributions familles ?
- ✓ Quel coût réel pour les différentes activités extra scolaires : pause méridienne, services, voyages, ... pour quelles éventuelles recettes dédiées ? Et quelles éventuelles évolutions souhaitables ?
- ✓ Quelle construction du résultat d'ensemble de l'Ogec ? Quel résultat par activité pour quelle contribution au résultat d'ensemble ?
- ✓ Quels équilibres économiques pour quels investissements futurs à moyen terme (PPI) ?

3. La construction de l'arbre analytique :

3.1. Une démarche méthodologique propre à chaque Ogec

Détail et profondeur des sections analytiques à adapter à la taille de l'Ogec

Les imputations analytiques peuvent comprendre de **2 à 5 niveaux** selon la profondeur de l'axe étant entendu que les logiciels peuvent être limités en termes de **niveaux** (cette limite pouvant en pratique contournée par une déclinaison à un plan de compte général intégrant un ou deux niveaux analytiques ou par une finalisation bureautique des derniers niveaux d'analytiques)

Il faut donc prévoir un **temps de réflexion** pour la **présentation analytique** des coûts liés aux locaux occupés (équivalent loyer éventuel ? Mutualisation des sites ?...)

L'**analyse des dépenses se fait en 2 temps** : les dépenses directes sur activités (sections primaires) et les dépenses indirectes (dépenses liées aux services supports travaillant pour tout ou partie des activités) qu'il conviendra de ventiler (sections dites secondaires)

L'**objectif est d'éviter une complexité excessive** : un système trop détaillé peut devenir ingérable.

| 3. La construction de l'arbre analytique :

3.2. La création des sections

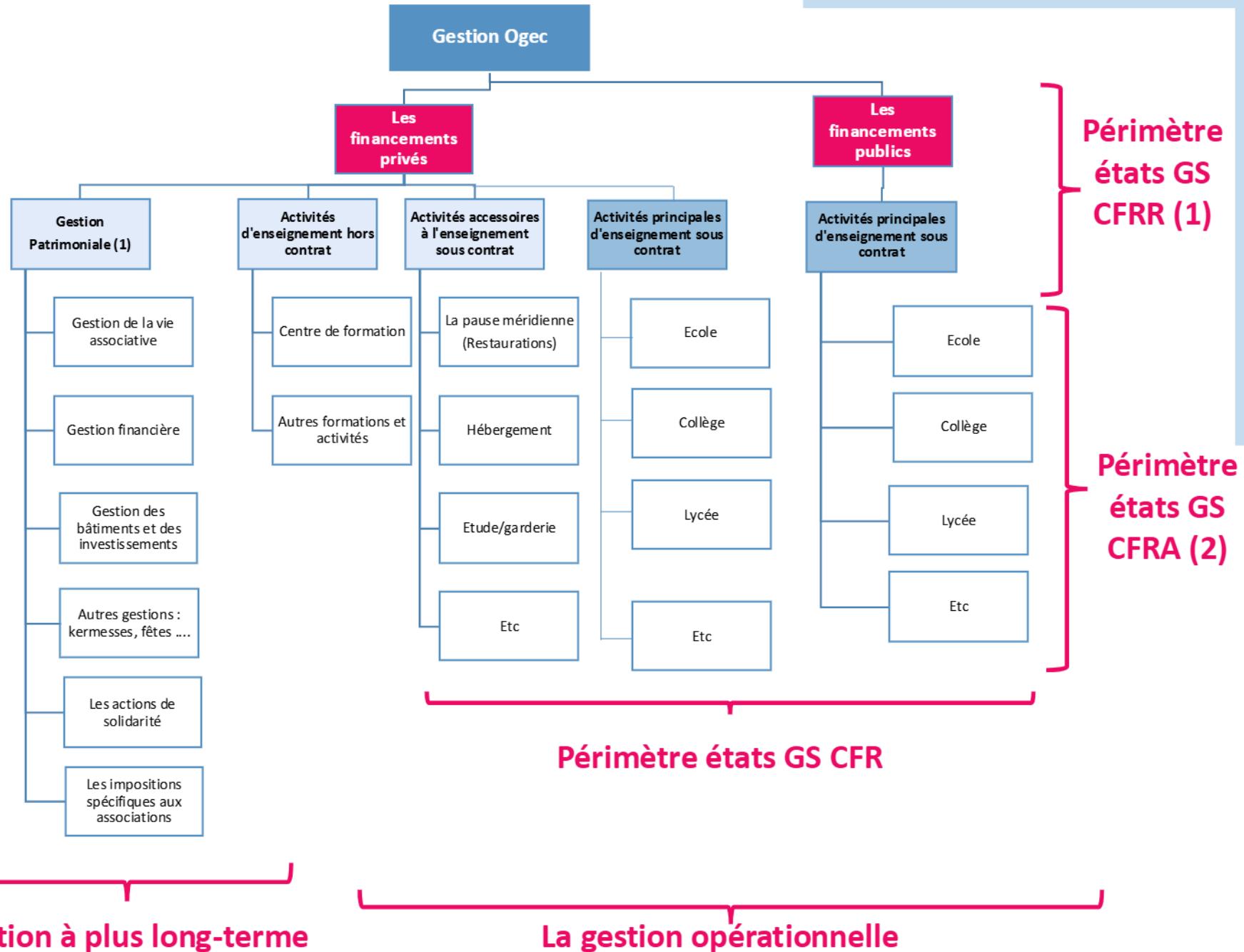
Détermination des différentes activités proposées par l'Ogec :

- **Enseignement : découpage par cycle et sous découpage par financements privés (Famille Loi DEBRE) et publics (forfaits)**
Permet de suivre l'équilibre de chaque niveau + conformité réglementaire + robustesse financière
- **Séparation offre de services soumis à tarification spécifique restauration/garderie/internat :**
Ces activités ont des coûts et des recettes distincts (ex : tarifs différents pour la cantine et la garderie).
- **Gestion patrimoniale / libre à isoler :**
La gestion du financement des infrastructures immobilières patrimoniales, de plus longue durée (du moyen au long terme), en rapport direct avec l'évolution de la carte scolaire et la prévision de l'évolution des besoins.
Les activités non scolaires (location, événements) doivent être suivies séparément pour éviter de fausser l'analyse de la gestion scolaire.

3. La construction de l'arbre analytique

3.4. Exemple 1

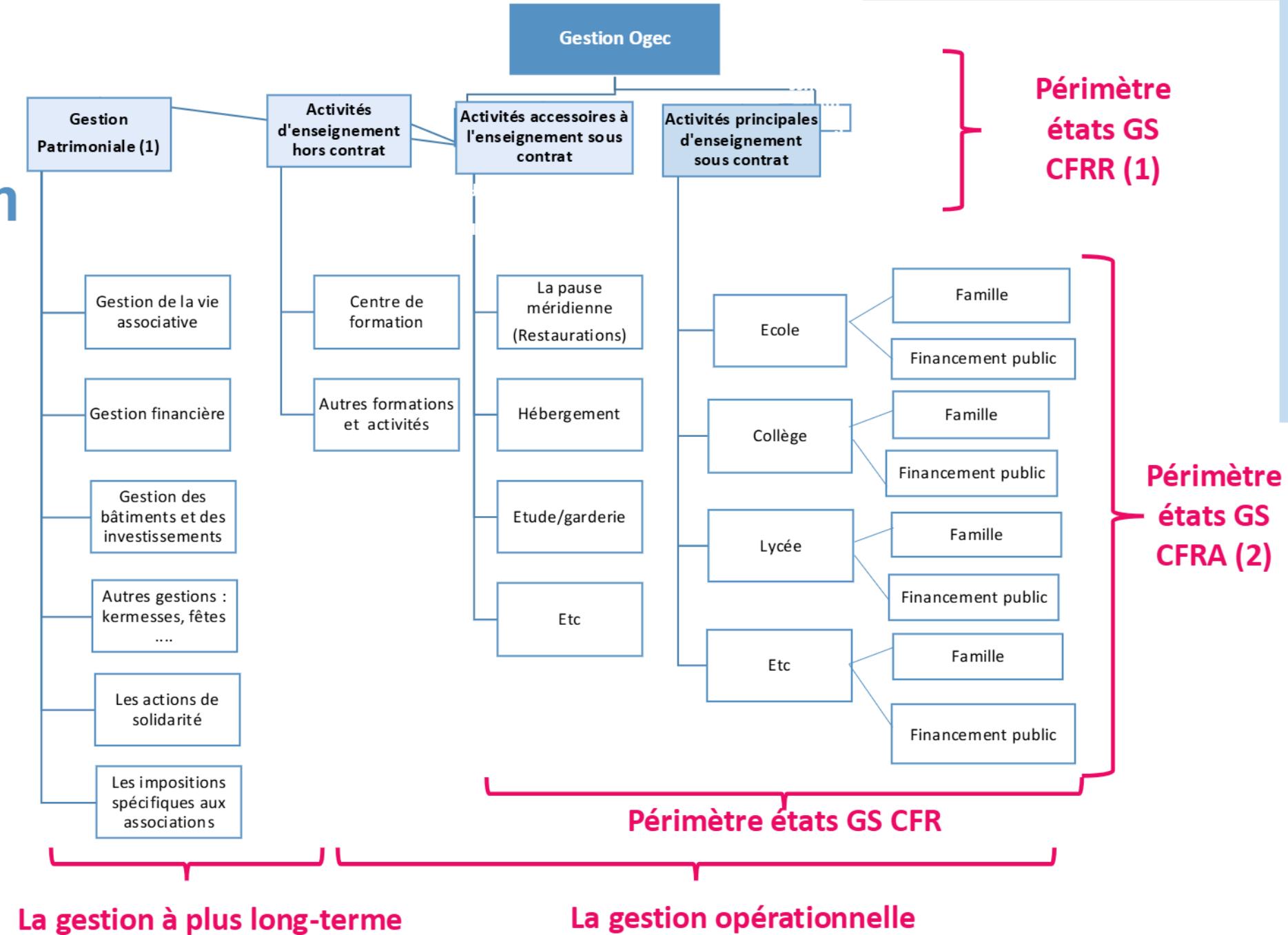
(1) Parfois dénommée gestion libre ou associative



3. La construction de l'arbre analytique

3.5.Exemple 2

(1) Parfois dénommée gestion libre ou associative



I

3. La construction de l'arbre analytique

3.3. Rappel de droit

Une des finalités de l'arbre sera de connaître la contribution des recettes familles et des recettes publiques au coût de l'enseignement. La **question principale** est donc celle de la répartition de ce qui requiert du **financement public** et du **financement privé**.

Notre modèle économique est organisé suivant 2 principes :

- **Financement privé** et donc le contenu des participations demandées aux familles pour les produits et les charges correspondantes : le **principe de gratuité du temps d'enseignement, hors charges de caractère propre** Articles R.442-48* et L.442-5*
- **Financement public** et donc le montant des forfaits versés par l'Etat et les CT en produit et les charges correspondantes : le **principe de parité** - Articles L.442-5* et L.442-9*

4.1 Zoom sur les dépenses liées à l'enseignement sous contrat qui doivent être couvertes par des forfaits publics

Nature dépenses	Obligatoire	NB : Exclu
Pédagogie	Fournitures Toute activité scolaire – même non obligatoire (CE Clermont 12 10 2011)	Classes découvertes et autres dépenses
Transport Masse salariale	Déplacement sur les sites en temps scolaires Surveillance externat, intervenants extérieurs Administration générale, services généraux	
Administration générale	ATSEM Direction – administration Comptabilité, informatique	
Matériel	Renouvellement	Scientifique Scolaire Sportif
Maintenance et location Entretien locaux	Tous matériels, yc informatique Toutes les dépenses correspondant à des charges locatives et aux frais d'occupation Tous locaux (scolaire, sportif, administratifs,)	
Fonctionnement	Energie Nettoyage Fournitures de petit équipement Maintenance courante et entretien locatif (part occupant) Assurance Frais de connexion et d'utilisation des réseaux informatique	

| Le financement public : les forfaits versés par l'Etat et les collectivités territoriales et les charges correspondantes.

L. 442-5 : Principe de parité

Version en vigueur depuis le 26 août 2021

Modifié par la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 - art. 57

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Les établissements organisent librement toutes les activités extérieures au secteur sous contrat.

L. 442-5-1 : Dépenses de fonctionnement des EPCS du 1D

Modifié par LOI n°2021-641 du 21 mai 2021 - art. 6

La contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil ...

L. 442-9 Forfait - dépenses de fonctionnement EPSC 2D

Version en vigueur depuis le 10 juillet 2013

Modifié par LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 19

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

Le montant des dépenses de fonctionnement à caractère directement pédagogique à la charge de l'Etat pour les classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré est déterminé annuellement dans la loi de finances.

4.2 Zoom sur les dépenses liées à l'enseignement sous contrat et qui peuvent être couvertes par une contribution scolaire appelée aux familles

Enseignement religieux	Rémunération Frais
Exercice du culte	Cotisation de tutelle Réseau d'établissement Action de solidarité vis-à-vis des élèves
Immobilier	Amortissements bâtiments Intérêts d'emprunts Gros entretien et PGE Eventuel équivalent loyer Foncier
Première acquisition matériel	Scientifique
Immobilisation	Scolaire Sportif
Nouveaux postes émergents	Si /IA à des fins pédagogiques Communication Dev à l'international
Action de communication autour de l'établissement	
Activités extérieures au contrat	dépenses à caractère pédagogiques hors contrat d'association.

I Le financement privé : les participations financières des familles – contributions familiales et services et les charges correspondantes

R.442-48 : principe de l'externat est la gratuité contribution familiale – avant article 15 – décret 60-745 de la Loi Debré.

Version en vigueur depuis le 19 mars 2008
Création Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 – Art (V)

« Le régime de l'externat simple pour les classes placées sous le régime de l'association est la gratuité. Toutefois, une contribution peut être demandée aux familles :

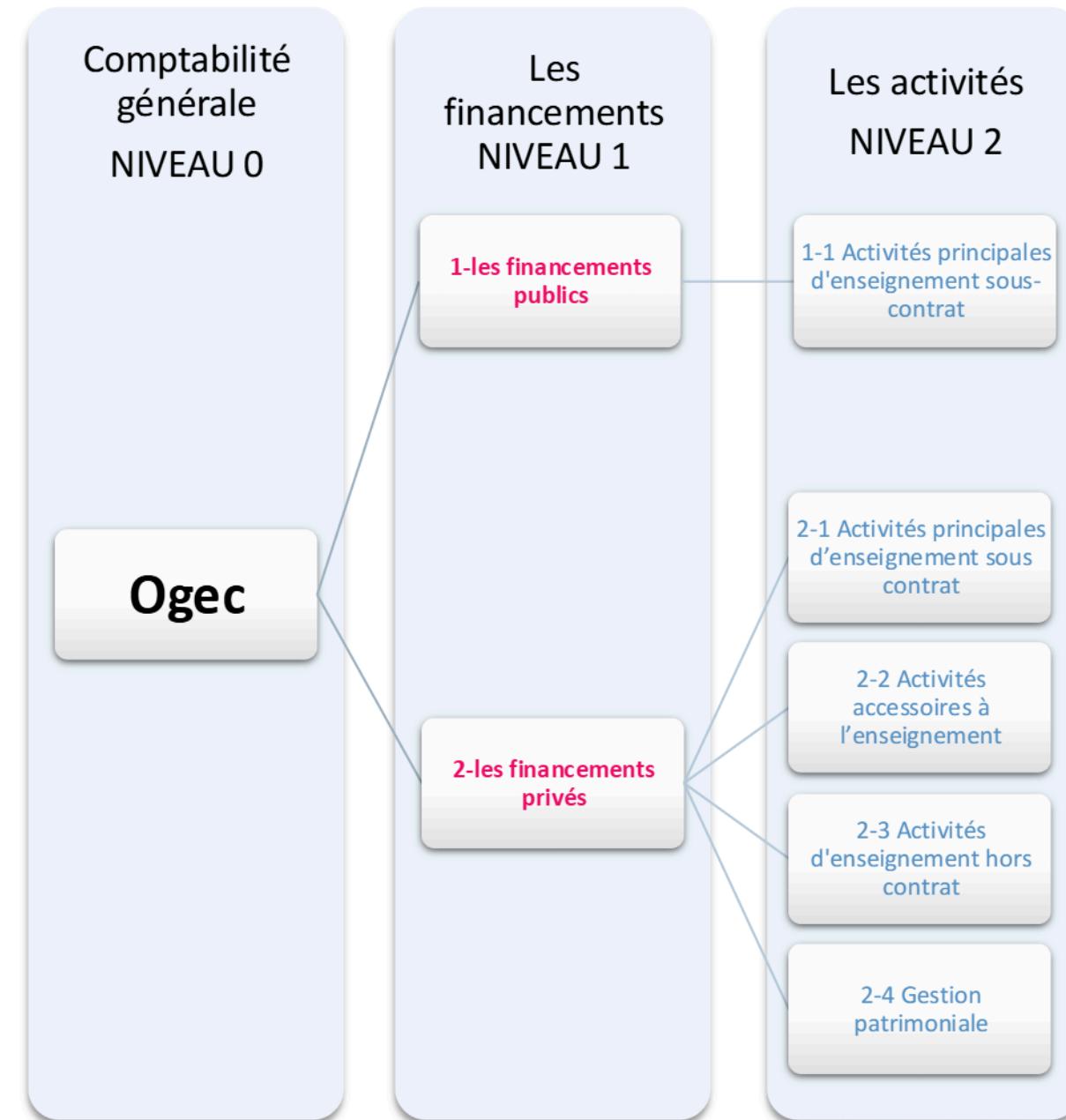
- Pour couvrir les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte ;
- Pour le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire et sportif, - ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.
Le contrat précise le montant des redevances correspondantes, ainsi que celles demandées aux familles des externes surveillés, des demi-pensionnaires et des internes. »

L. 442-5 : activités extérieures au contrat

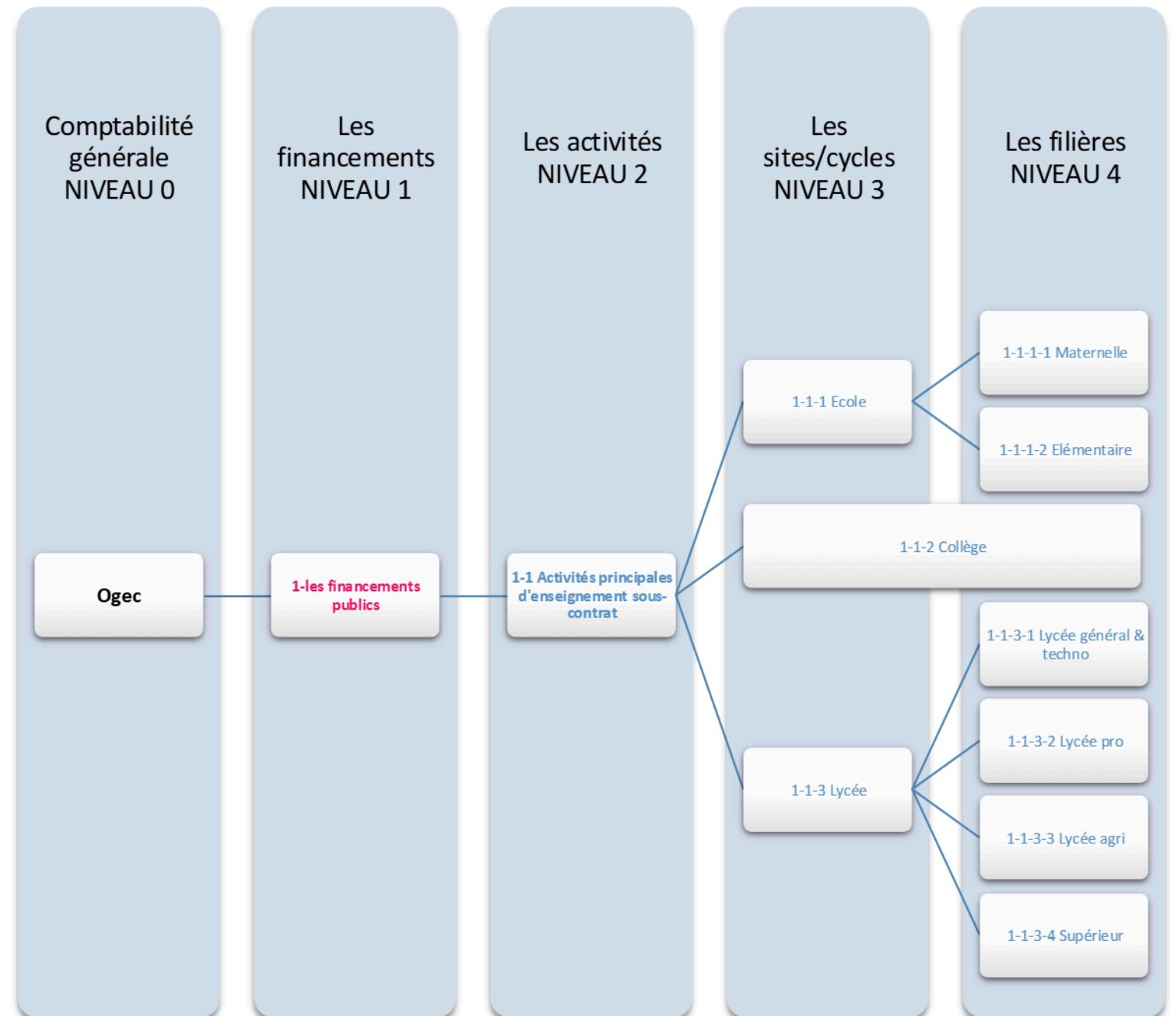
Version en vigueur depuis le 26 août 2021
Modifié par Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 – art 57

« Les établissements organisent librement toutes les activités extérieures au secteur sous contrat »

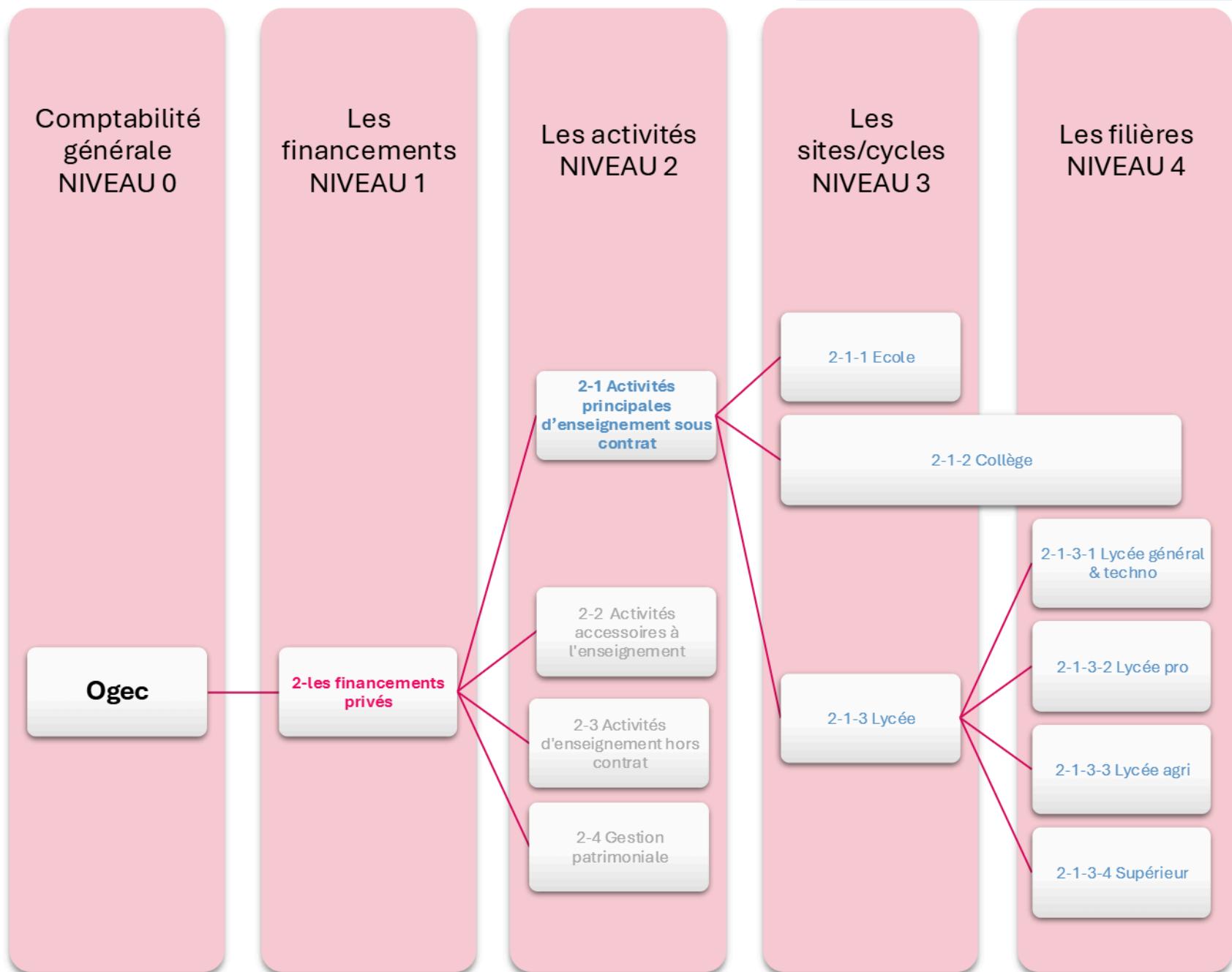
5. La déclinaison de l'arbre analytique (exemple 1)



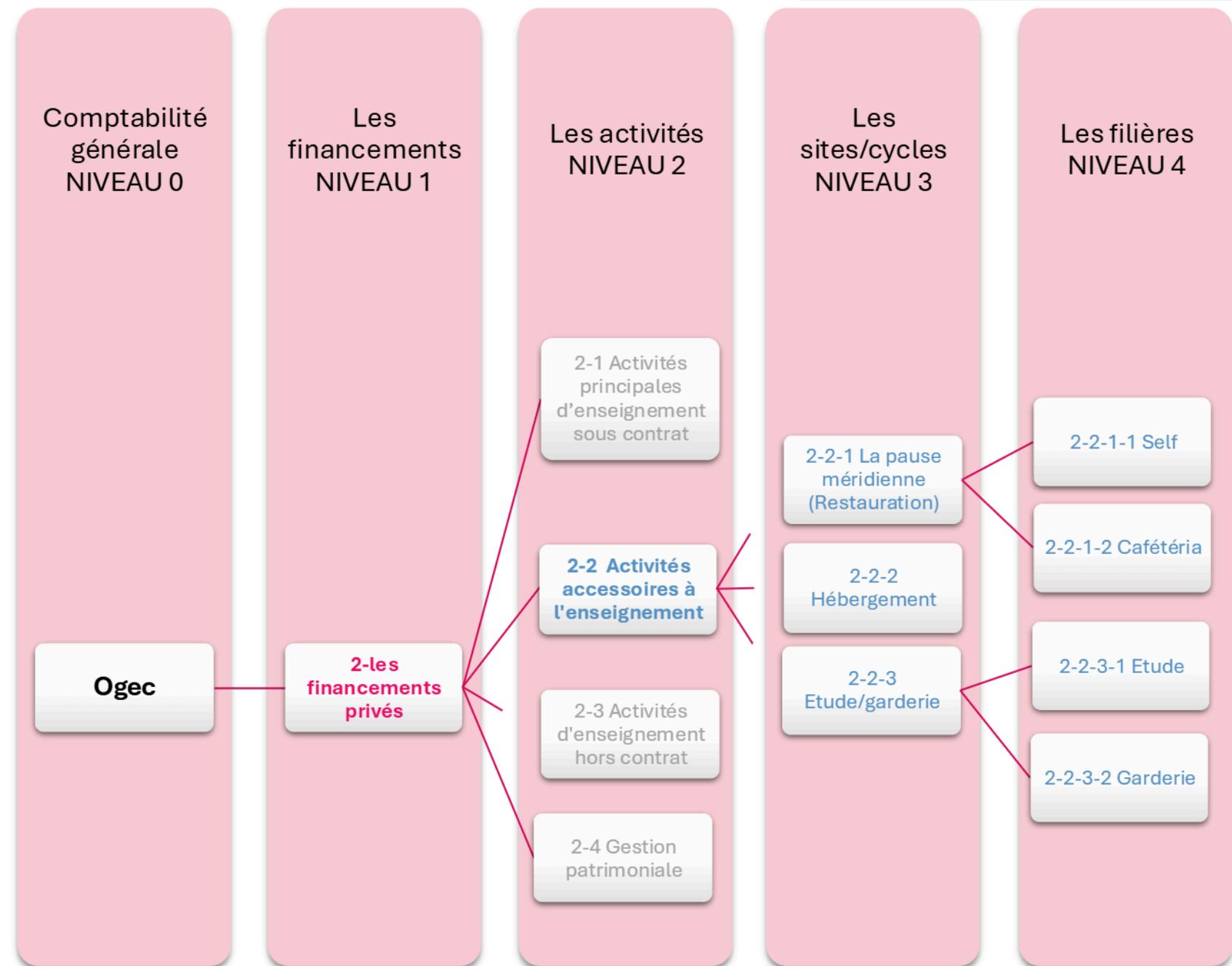
5. La déclinaison de l'arbre analytique (exemple arbre 1)



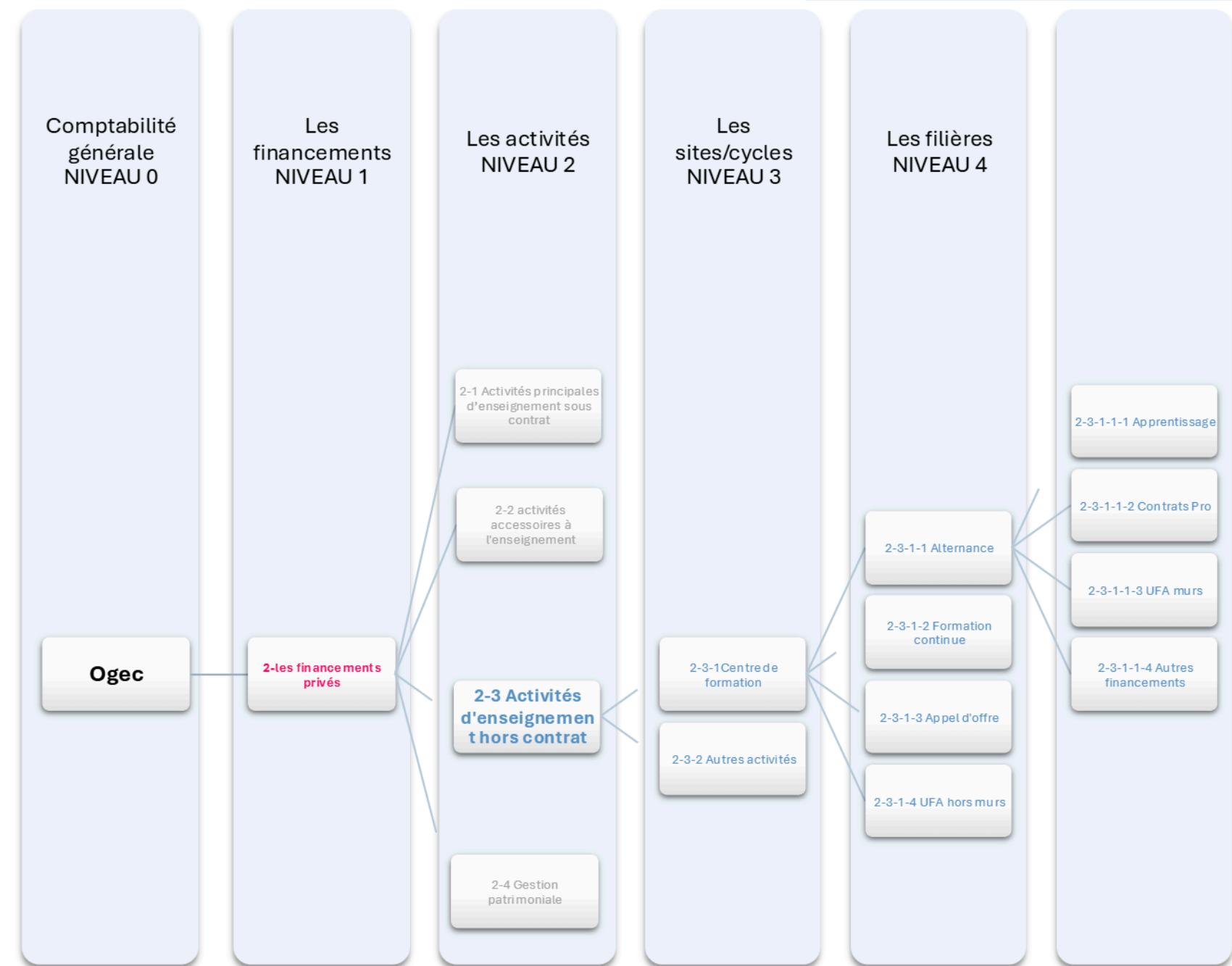
5. La déclinaison de l'arbre analytique (exemple arbre 1)



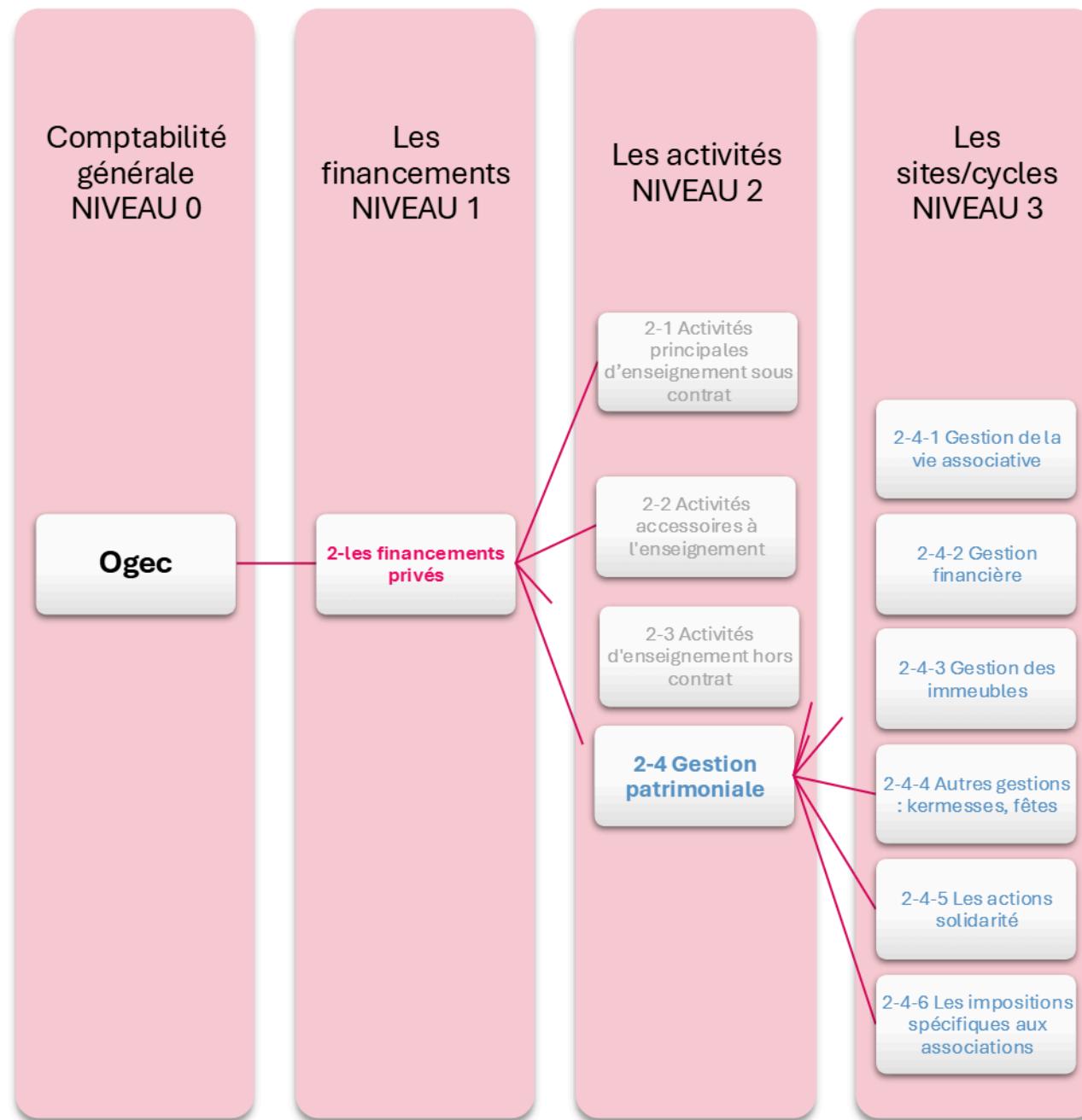
5. La déclinaison de l'arbre analytique (exemple arbre 1)



5. La déclinaison de l'arbre analytique (exemple arbre 1)



5. Déclinaison de l'arbre analytique (exemple arbre 1)



5. La déclinaison de la gestion patrimoniale

(en référence à la DSEL)

Gestion de la vie associative

- Charges :
- frais d'émission des appels de cotisations et divers frais de gestion
 - Coût de personnel affectés à la gestion associative

Produits

- Cotisations des membres
- Dons et libéralités

Gestion financière

- Charges :
- Frais bancaires
 - Agios de mouvements sur titres
 - Frais cession de titres
 - Provision pour dépréciation

Produits :

- Revenus de placements

Gestion des bâtiments scolaires

- Charges :
- Amortissements des immeubles
 - Frais financiers des emprunts pour travaux
 - Impôts fonciers
 - Assurances
 - Les loyers
 - Valeur nette comptable

Produits :

- Valorisation d'un loyer normal
- Eventuel équivalent loyer
- Revenu des immeubles
- Reprises de provisions
- Cession des actifs immobilisés

Autres gestions

- Charges :
- Kermesses
 - Fêtes non scolaires

Produits :

- kermesses
- Fêtes non scolaires

Actions de solidarité

- Charges :
- Actions de solidarité : dons, bourses, secours, gratuité ...

Produits :

- Encaissements de dons, contributions volontaires

Les impositions spécifiques aux associations

- Charges :
- En charge de la gestion scolaire

Produits :

- De la gestion patrimoniale et non scolaire

Aspects pratiques

6. La mise en œuvre

- 6.1 L'imputation des recettes et dépenses directes
- 6.2 L'imputation des dépenses indirectes
- 6.3 La prise en compte d'éventuelles charges supplétives
- 6.4 L'organisation analytique du coût des locaux
- 6.5 Etats de synthèse analytique : exemple

| 6.1 L'imputation des flux directs aux activités

Les recettes :

Affectées directement à la section concernée (ex : frais de scolarité → section « Enseignement »).

Les dépenses :

Affectées sans ambiguïté : exemple les achats de denrées alimentaires seront affectées directement sur le secteur d'activité « Restauration »

Les frais de personnel seront la plupart du temps imputés par une clé individuelle / un % affecté dans le profil payé (avec mise à jour annuelle)

Type de charge	Exemple	Centre de coût associé
Pédagogie	Salaires enseignants, manuels scolaires	Classe de 6ème A
Restauration	Achats alimentaires, personnel de cantine	Service de restauration
Activités extrascolaires	Sorties, intervenants extérieurs	Projet pédagogique spécifique

| 6.2 L'imputation des charges indirectes

Les charges indirectes concernent les coûts qui profitent à plusieurs sections ou activités (sections primaires) et ne peuvent pas être attribués directement (ex : fluides et loyers des locaux administratifs, salaires des services administratifs).

Objectif : Répartir ces coûts de manière **juste, transparente et reproductible**.

Ces dépenses seront :

- Soit imputées à une section secondaire dont le total des dépenses sera dans un second temps vidé (par une clé) dans les sections primaires permettant de disposer,
- Soit imputées directement à l'aide d'une clé à la section primaire.

Clés courantes : nombre d'élèves, total budget de recettes de la section primaire, surface de locaux

6.2 L'imputation des charges indirectes

Les charges indirectes :

Une charge peut être affectée à plusieurs secteurs d'activités

Les méthodes d'affectation :

Clés de répartition

- ✓ Aux temps passé par service
- ✓ Aux effectifs
- ✓ Aux m² utilisés

Nature des coûts

- ❖ Les salaires des personnels d'entretien : aux temps passés
- ❖ Les salaires des personnels administratifs : aux effectifs scolaires et/ou aux temps passés (estimés) par section primaires
- ❖ Loyer : réparti au prorata des m² occupés par chaque secteur d'activités

Type de charge	Exemple	Méthode de répartition
Loyer	Bâtiment scolaire	Réparti par m ² occupé par activité
Électricité	Consommation globale	Réparti par nombre d'heures d'utilisation
Assurances	Responsabilité civile	Réparti par nombre d'élèves

6.3 La prise en compte prudentielle d'éventuelles charges supplétives

Les charges supplétives ou extra-comptables :

- Dépenses non comptabilisées en comptabilité générale car non décaissées mais présentant un avantage économique significatif pour l'Ogec (qui pourrait ne pas perdurer)

Type de charge	Exemple	Valeur estimée	Méthode d'évaluation
Bénévolat	Heures des parents	$500 \text{ h} \times 20 \text{ €/h} = 10\,000 \text{ €}$	Coût horaire moyen
Dons en nature	Matériel informatique	2 000 €	Valeur marché
Amortissement du bénévolat	Travaux réalisés par des parents	3 000 €	Coût des matériaux + main d'œuvre
Equivalent loyer (voir diapo suivante)	Evaluer les loyers	$300 \text{ m}^2 \times (2\,210 \text{ €} \times 4\%) = 26\,520 \text{ €}$	Coût du marché à la surface

6.4 L'organisation analytique du coût des locaux

Les locaux scolaires être pris dans le cadre d'un bail aux formes diversifiées auprès d'un tiers, faisant partie ou pas, de l'environnement de l'enseignement catholique ou parfois encore être propriété de l'Ogec.

Le montant de la charge liée aux locaux prendra ainsi une **nature différente selon la nature du titre d'occupation** :
- **Charge du propriétaire** dans les comptes de l'ogec (amortissement des actifs et frais financiers sur prêt éventuel),

- **Ou charge de l'occupant** (loyer au montant variable selon le type de bail retenu).

Au sein d'un même groupe scolaire, il peut d'ailleurs co-exister plusieurs montages (OGEC propriétaire d'une partie des sites et locataire du reste par exemple)

Dans ces conditions, afin de retenir une présentation homogène de la comptabilité analytique, **2 options sont possibles** :

- Incrire la charge des locaux directement parmi les dépenses directes des sections primaires utilisatrice de locaux,
- Localiser la totalité des charges des locaux dans une section de la gestion propre laquelle refacturera aux sections primaires utilisatrices de locaux (enseignement, restauration notamment) leur charge respective.

Cette seconde option semble la plus pertinente dans l'hypothèse d'une diversité significative quant au niveau de la charges des locaux selon les sites. Elle permettra notamment de retenir un loyer économique à inscrire par prudence en section primaire si le loyer réel s'avérait très peu significatif voire nulle (avec une contrepartie classique : la totalité des investissements sera à charge de l'occupant).

6.5 Exemple d'états de synthèse analytiques

	ANNEE N (1) + (2) + (3)	Enseignement (1)								Restauration (2)			Gestion propre (3)		
		Collège (X élèves)			Lycée (Y élèves)										
		Famille	Pouvoirs publics	Total	Famille	Pouvoirs publics	Total	Collège (Z DP)	Lycée (W DP)	Total	Gestion trésorerie	Vie associative	Total		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT															
Cotisations	10												10	10	
Participation des familles	3 780	1 200	800	2 000	1 300	1 100	2 400	4 400	700	580	1 280		0	0	
Concours publics et subventions	1 905		800	800		1 100	1 100	1 900	5	5	5		0	0	
Dons	50												50	50	
Total produits de fonctionnement	5 745	1 200	800	2 000	1 300	1 100	2 400	4 400	705	580	1 285		60	60	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT															
Coûts du personnel et impôts et taxes	1 920	80	700	780	50	800	850	1 630	150	140	290		0	0	
Consommations fluides	180		100	100		80	80	180					0	0	
Denrées alimentaires	720								400	320	720		0	0	
Loyers	1 500	600		600	900		900	1 500					0	0	
Pastorale	90	60		60	30		30	90					0	0	
Autres charges externes	1 170	130	400	530	140	500	640	1 170					0	0	
Cotisations réseaux EC	30	30		30				30					0	0	
Amortissement & provisions	360	20	70	90	15	55	70	160	100	100	200		0	0	
Total charges de fonctionnement	5 970	920	1 270	2 190	1 135	1 435	2 570	4 760	650	560	1 210		-	-	-
RESULTAT COURANT	-225	280	-470	-190	165	-335	-170	-360	55	20	75		60	60	
% RESULTAT COURANT / TOTAL PRODUIT	-4%	23%	-59%	-10%	13%	-30%	-7%	-17%	8%	3%	6%				
Produits financiers	120												120	120	
Charges financières	100	50		50	50		50	100					0	120	
Résultat financier	20	-50	-	-50	-50	-	-50	-100	-	-	-		120	-	120
RESULTAT	-205	230	-470	-240	115	-335	-220	-460	55	20	75		120	60	180
CAF	155	250	-400	-150	130	-280	-150	-300	155	120	275		120	60	180

Quelques réflexions autour de l'analytique

- ✓ Les données analytiques produites permettent de donner une lecture des résultats économiques des activités et des éventuels flux majeurs liés à la gestion du patrimoine associatif.
- ✓ Elle sera intéressante à analyser de façon pluriannuelle en retirant des ratios de gestion (exemple : évolution de la contribution famille moyenne effective et un contribution cible, insuffisance ou excédent de financement par les pouvoirs publics ...) permettant de se comparer à d'autres OGEC similaires.
- ✓ **Elle ne dit simplement pas tout Pour appréhender la situation financière de nos OGEC, elle constitue un outil parmi les fondamentaux aux côtés des données de la comptabilité générale (aspects patrimoniaux et bilantiels et la prospective financière à moyen terme (7/10 ans) articulée à un plan de travaux**
- ✓ Au plan pratique, il est important de structurer la méthodologie en adaptant les procédures.
- Les imputations analytiques des flux de recettes et de dépenses de l'OGEC seront à renseigner idéalement en intégralité dans l'outil comptable (via des codes analytiques et si besoin via le libellé du compte général).
- Un suivi extra logiciel (bureautique excel) est en pratique souvent utiliser et suffisant pour affiner les états analytiques produits par le logiciel et dans les OGEC

Annexe :

Exigence de transparence financière : les états de gestion scolaire CFFR et CFRA à transmettre à la DDFIP/DRFIP sont complétés grâce à la comptabilité analytique.

GS-CFRR (1)

GS-CFRA (2)

EXERCICES		N	N-1	N-2	N-3	N-4	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RESULTATS ANALYTIQUES DE LA GESTION SCOLAIRE PAR SECTEUR <i>(supprimer les centimes)</i>										EXERCICE : 2022 / 2023		
	Enseignement Supérieur	1501	1501	1501	1711	256											Dossier : Démo Iddoor 277 rue st jacques CEDEX 240 75005 75005 Paris		
Elèves par niveaux																			
TOTAL ELEVES SCOLARISES																			
demi-pensionnaires																			
Pensionnaires																			
RUBRIQUES		Ref. CFRR	Montants globaux de l'établissement N		Analyse sectorielle														
1.1. Charges ou coût de fonctionnement		C	Reprendre vos données du tableau GS CFRR		Activités accessoires						Activités d'enseignement								
1.2. Produits ou ressources de fonctionnement		H	Reprendre vos données du tableau GS CFRR		Restauration	Hébergement	Champ libre 1	Champ libre 2	Champ libre 3	Champ libre 4	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée Général	Lycée Technologique	Champ libre			
N.1. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT COURANTS	excédentaire		H - C	Reprendre vos données du tableau GS CFRR															
	ou																		
N.2. RESULTATS NETS	déficitaire		C - H	Reprendre vos données du tableau GS CFRR															
	ou																		
2.1. Charges exceptionnelles		I	Reprendre vos données du tableau GS CFRR																
2.2. Produits exceptionnels		J	Reprendre vos données du tableau GS CFRR																
N.2. RESULTATS NETS	excédentaire		L - K	Reprendre vos données du tableau GS CFRR															
	ou																		
désficitaire		K - L	Reprendre vos données du tableau GS CFRR																
<small>Données reprises dans le GS CFRR et non modifiables</small>																			
<small>Saisie manuelle des OGEC - les en-tête doivent pouvoir être modifiés par les établissements, selon leurs activités et leurs enseignements</small>																			

| La comptabilité-analytique : un outil de pilotage au service de notre mission

Le webinar-atelier

Proposé par la commission et
la mission d'expertise de
gestion de la Fnofec



Partie 3 :

Jeudi 08 janvier
12h-13h

- *Les clefs de répartition,*
- *les services accessoires à l'enseignement : pause méridienne, ...*

Fédération des Ogec

277 rue Saint-Jacques
75005 Paris
T 01 53 73 74 40
M contact@fnogec.org